

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
21 SEPTEMBRE 2005**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de septembre deux mille cinq (21 septembre 2005), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Champlain ;  
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper ;  
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;  
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;  
Monsieur Marc E. Leclerc, maire de Saint-Stanislas ;  
Monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

**ABSENT**

Monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général ;  
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2005-09-097

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 août 2005 ;
4. Finances et aménagement du territoire :
  - 4.1 Finances :
    - 4.1.1 Liste des chèques ;
    - 4.1.2 États financiers au 14 septembre 2005 ;
  - 4.2 Aménagement du territoire :
    - 4.2.1 Avis de conformité :
      - 4.2.1.1 Règlement 2005-349 modification du plan d'urbanisme municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 4.2.1.2 Règlement 2005-350 modification du règlement de zonage municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes ;
- 4.2.2 Appui à la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel auprès de la CPTAQ ;
- 5. Rapports :
  - 5.1 Rapport du préfet ;
  - 5.2 Rapport du président du comité de développement culturel ;
  - 5.3 Rapport de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2005 de la Table des Préfets de la Mauricie (document) ;
  - 5.4 Rapport du comité de la sécurité publique de la réunion du 14 septembre 2005 ;
- 6. Schéma de couverture de risques en protection incendie ;
- 7. Demande d'appui :
  - 7.1 Municipalité de Batiscan (Concernant la conservation de l'école entière à Batiscan) ;
- 8. Correspondance ;
- 9. Accusé de réception ;
- 10. Pour votre information ;
- 11. Voirie (Routes et ponts) ;
  - 11.1 Projet de résolution ;
- 12. Politique familiale :
  - 12.1 Demande de financement ;
  - 12.2 Nomination d'une personne responsable des questions familiales ;
- 13. Assurance collective ;
- 14. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec ;
- 15. Période de questions ;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2005-09-098

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2005**

Il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 17 août 2005, tel que rédigé.

Adoptée.

2005-09-099

**ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 1935 à 1985 au 13 septembre 2005 totalisant 168 044,29 \$.

Adoptée.

**RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Le rapport daté du 14 septembre 2005 est déposé suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-09-100

**AVIS DE CONFORMITÉ SUR LE RÈGLEMENT 2005-349 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement 2005-349 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, vu sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et donne l'autorisation au secrétaire-trésorier d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée.

2005-09-101

**AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2005-350 DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC des Chenaux, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement numéro 2005-350 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, vu sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et donne l'autorisation au directeur général d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée.

2005-09-102

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 27 dans le rang Saint-Félix, pour l'aménagement d'une piste cyclable ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ladite commission, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), s'adresse à la MRC de Chenaux en vue d'en obtenir une recommandation en regard des critères formulés à l'article 62 de cette loi ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande formulée par la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en août deux mille cinq, dont le numéro de dossier est 343489, pour les motifs suivants : *ce projet n'apporte aucune contrainte aux activités agricoles et ne peut être réalisé ailleurs sur le territoire de la municipalité.*

Adoptée.

### **RAPPORT DU PRÉFET**

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet, fait part aux membres du conseil de ses activités depuis la séance publique du 17 août 2005.

Une copie du rapport des activités du préfet suppléant, monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, est également remise.

### **COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du comité de développement culturel, informe les membres du conseil des dernières activités relatives à l'élaboration de notre politique culturelle. Il rappelle l'importante réunion du 18 octobre 2005 à 19 heures à laquelle il est important de participer.

### **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES PRÉFETS DE LA MAURICIE TENU LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2005**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de la réunion de la Table des Préfets de la Mauricie tenue à la Ville de Saint-Tite, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, commenté par monsieur André Landry, préfet suppléant de la MRC des Chenaux.

### **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE TENU LE 14 SEPTEMBRE 2005**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du comité de sécurité incendie du quatorze septembre deux mille cinq (14 septembre 2005) commenté par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas.

2005-09-103

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN PROTECTION INCENDIE**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a réalisé au cours des deux dernières années et après plus de vingt rencontres de son comité de sécurité incendie, un projet de Schéma de couverture de risques en protection incendie conformément à la *Loi sur la Sécurité publique* ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ce projet a été soumis à une consultation publique le 14 septembre dernier en conformité avec l'article 18 de la *Loi sur la Protection incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le projet de Schéma de couverture de risques en protection incendie portant la date de septembre 2005, tel que déposé et que son contenu en textes, croquis et cartes fasse partie intégrante de la présente comme s'ils étaient ici au long reproduit.
- 2- Que ce document soit transmis au ministre de la Sécurité publique du Québec aux fins de l'article 20 de ladite loi.
- 3- Que toutes les personnes impliquées dans la réalisation de ce projet soient remerciées, notamment les membres du comité de sécurité incendie soit messieurs Gérard Bruneau, André Magny, Benoit Beaupré, Pierre Robitaille, Guy Gervais, Yvan Magny et Pierre St-Onge.

Adoptée.

**2005-09-104**

**AJOURNEMENT POUR UN HUIS CLOS**

Rendu à l'item 7.1 de l'ordre du jour, intitulé « *Municipalité de Batiscan (Concernant la conservation de l'école entière à Batiscan)* », les membres du conseil échangent avec quelques citoyens de la municipalité de Batiscan au sujet de l'avenir de l'École Sainte-Marie dans cette municipalité. Son maire, monsieur Christian Fortin, expose d'abord son point de vue sur la situation et sur les communications de la MRC diffusées au cours des derniers jours. Un projet de résolution est présenté et on y suggère des amendements.

Avant de clore ce dossier, les membres du conseil sont d'avis qu'il faudrait qu'une discussion se tienne à huis clos.

Par conséquent, à vingt heures et trente-quatre minutes (20 h 34), il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'ajourner la présente assemblée pour tenir un huis clos.

Adoptée.

**2005-09-105**

**REPRISE DE LA SÉANCE POUR UN HUIS CLOS**

À vingt heures et cinquante minutes (20 h 50), il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de reprendre la présente séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-09-106

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN (CONSERVATION DE L'ÉCOLE ENTIÈRE À BATISCAN)**

Considérant que la municipalité de Batiscan demande au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux un appui pour la conservation de l'école Sainte-Marie ;

Considérant que la proposition d'écoles de cycles de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy va dans le sens du maintien de l'école du village et est acceptée ailleurs sur le territoire ;

Considérant que le ministère de l'Éducation du Québec ne favorise pas la fermeture de la dernière école d'un village ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la MRC des Chenaux est sensible aux arguments de la municipalité de Batiscan et l'assure qu'il lui fournira un appui inconditionnel et interviendra énergiquement auprès des instances concernées si l'annonce de la fermeture de l'école Sainte-Marie se manifeste dans les plans de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.
- 2- Que ce conseil est d'avis que la poursuite de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une politique familiale et d'une politique culturelle visant notamment à contrer l'exode des jeunes de son territoire et à attirer de nouvelles familles dans un environnement propice à l'émancipation de l'individu et à son attachement au milieu, auront des conséquences à moyen et à long terme positives sur l'accroissement de la population de son territoire.
- 3- Que le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) de notre CLD est orienté vers le développement global et durable de notre territoire.
- 4- Que ce conseil invite la population de Batiscan ainsi que toute la population de la MRC des Chenaux à s'impliquer activement dans tous ces projets.
- 5- Que par la présente, le ministre de l'Éducation du Québec soit invité à établir une politique claire en ce qui a trait à la dernière école d'un village.
- 6- Que ce conseil demande à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de maintenir entière toutes les écoles de village suivantes : Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Maurice, Saint-Narcisse et Saint-Stanislas.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Règlement 2005-06-02 concernant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs et à la gestion des usages en zone agricole, conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement) ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Fédération Québécoise des Municipalités (Partenariat FLI / SOLIDE – Comité d’investissement commun (CIC) – Règles d’attribution des fonds) ;
- Ville de Trois-Rivières (Copies certifiées de la résolution ainsi que du règlement modifiant le schéma d’aménagement).

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

- Ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Résolution 2005-08-095 concernant l’intégration de renseignements supplémentaires aux actes et rapports de données d’inscription au Bureau de publicité des droits) ;
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Résolution 2005-08-095 concernant l’intégration de renseignements supplémentaires aux actes et rapports de données d’inscription au Bureau de publicité des droits).

**À TITRE D’INFORMATION**

- MRC de Deux-Montagnes (Appui à la MRC de la Vallée de la Gatineau – Équilibre à établir entre décentralisation et ressources financières) ;
- Fédération Québécoise des Municipalités (Assemblée générale annuelle des membres de la FQM) ;
- MRC de Mékinac (Résolution 05-08-139 concernant révision et bilan de l’entente de libre-échange) ;
- Comité de sauvegarde de l’école Ste-Marie (Copie de lettre envoyée au ministre de l’Éducation) ;
- MRC Abitibi (Fermeture de points de services de la Caisse populaire Desjardins) ;
- Gouvernement du Québec (Modification de la *Loi sur la justice administrative* concernant les demandes de révision foncière).

**2005-09-107**

**VOIRIE (ROUTES ET PONTS)**

Considérant que la municipalité de Saint-Maurice a adressé une demande au ministère des Transports du Québec visant à ce que ce dernier prenne à charge les coûts pour l’entretien des différents ponts dont la charge actuelle pour l’entretien revient aux municipalités locales ;

Considérant que plusieurs routes situées à l’intérieur de petites municipalités rurales étaient autrefois entretenues par le ministère des Transports et ont été cédées, le 1<sup>er</sup> avril 1993, par ce dernier à la charge exclusive de celles-ci ;

Considérant que parmi les ponts et les routes ainsi transférés aux municipalités locales, certains requièrent des déboursés énormes afin d’en assurer un entretien minimal pour la sécurité des personnes et la qualité de la chaussée ;

Considérant la capacité financière très limitée de la plupart des municipalités rurales qui ne bénéficient pas d’investissement majeur et qui doivent composer avec une diminution en continu de leur population respective ;

Considérant la responsabilité qui incombe aux conseils locaux en tant que gestionnaires de fonds publics restreints ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux demande, au nom de toutes les municipalités de son territoire, que le ministère des Transports élabore un programme spécifique à l'entretien des ponts en milieu rural qui prévoirait une aide financière ajustée aux municipalités selon leur taille et leur capacité de financement.
- 2- Que ce programme puisse également prévoir une contribution pour l'entretien de certaines routes intermunicipales actuellement à la charge exclusive des municipalités locales.

Adoptée.

2005-09-108

**POLITIQUE FAMILIALE – DEMANDE DE FINANCEMENT**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux, en concertation avec plusieurs organismes oeuvrant sur son territoire, a l'intention de se doter d'une politique familiale au bénéfice des cinq mille familles vivant sur son territoire ;

Considérant que la Famille a besoin de soutien pour lui permettre de jouer son rôle, notamment en participant activement au développement de notre région ;

Considérant que le gouvernement du Québec offre un soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC désireuses de se doter d'une politique familiale municipale ;

Considérant que le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine peut financer 50 % des dépenses admissibles avec un plafond de 12 000 \$, lequel sera relevé de 1 000 \$ par municipalité locale participant à la démarche ;

Considérant que la MRC des Chenaux a notamment identifié dans son plan de travail relatif au Pacte rural, le soutien à l'engagement des citoyens au développement de leur communauté pour assurer la pérennité du monde rural et plus particulièrement :

- Assurer le maintien et le retour des jeunes ainsi que des familles et soutenir les approches pour faciliter leur installation sur une base durable.
- Stimuler la participation des jeunes à la vie politique, sociale, culturelle et économique locale.
- Créer un esprit d'appartenance à la MRC des Chenaux (sport, loisir, etc.).
- Soutenir l'émergence d'une vision de développement globale commune à l'échelle de la MRC en favorisant, entre autre, la concertation entre les différents organismes et municipalités de la MRC.
- Contrer l'exode de la population en général et attirer de nouveaux arrivants.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise la demande de financement telle que présentée dans la mesure de soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté, en date du 6 septembre 2005, pour faire partie intégrante de la présente, comme si elle était ici au long reproduite.
- 2- Que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est par la présente autorisé à présenter ladite demande de financement.
- 3- Que, par la présente résolution, soit et est créé un poste de responsable des questions familiales qui sera occupé par une ou un élu. Cette personne jouera un rôle de catalyseur auprès des différents intervenants, assurera un suivi de l'ensemble des activités qui influent sur la vie familiale et proposera des projets touchant la famille.
- 4- Que monsieur Marcel P. Marchand, préfet, soit et est par la présente autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2005-09-109

**POLITIQUE FAMILIALE – NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux, en concertation avec plusieurs organismes oeuvrant sur son territoire, a l'intention de se doter d'une politique familiale ;

Considérant qu'une demande de financement, autorisée par résolution de ce conseil, a été présentée au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine au début de septembre 2005 ;

Considérant que ce conseil a créé, par résolution, un nouveau poste de responsable des questions familiales ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que monsieur Marcel P. Marchand, préfet, soit et est par la présente désigné responsable des questions familiales de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2005-09-110

**ASSURANCE COLLECTIVE**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux offre à son personnel une assurance collective avec la compagnie La Capitale ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat surtout que l'assureur propose une diminution globale des primes de 1,3 % ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les conditions du second renouvellement du contrat d'assurance collective avec La Capitale, compagnie d'assurance, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2006 aux taux ci-après :

<b>Garanties</b>	<b>Taux Actuels</b>	<b>Nouveaux taux</b>
Assurance-vie (taux par 1000 \$ d'assurance)	,35 \$	,38 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation Accidentelle Taux par 1000 \$ d'assurance	,04 \$	,04 \$
Assurance-vie des personnes à charge (taux par famille)	3,90 \$	4,14 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	48,25 \$	49,55 \$
- avec personne(s) à charge – familial	174,93 \$	179,56 \$
- avec personne(s) à charge – couple	96,56 \$	99,11 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	126,68 \$	130,10 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	15,28 \$	14,55 \$
- avec personne(s) à charge – familial	50,69 \$	48,26 \$
- avec personne(s) à charge – couple	30,57 \$	29,10 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	39,07 \$	37,19 \$
Assurance salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0,75 \$	0,59 \$
Assurance salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,89 \$	2,89 \$

Il est également résolu que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2005-09-111

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt et une heures et vingt-trois minutes (21 h 23), il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET